



# Information préfecture

 **Information préfecture**

Le décret n°2025-446 du 27 août 2025 fixe le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseils intercommunaux de type III, des conseils de Paris et des conseils d'arrondissement de Paris, ainsi que les modalités de leur composition des élections à être organisées le 23 août 2026 au premier tour.

Ordonne les modalités des élections municipales et communautaires aux **dimanches 15 et 22 mars 2026**.

Après avoir consulté les listes électorales, les parties politiques sont invitées à se rendre, à compter du 15 mars 2026, sur le site <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-et-acces-aux-droits/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-2026> afin de consulter les listes électorales et de participer au processus électoral.

Pour votre parfaite information, une rubrique particulière dédiée aux élections municipales et communautaires 2026, destinée aux candidats et aux électeurs, est disponible sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse du lien <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-et-acces-aux-droits/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-2026>